



REGLEMENT DES MARCHES DU LUNDI, MERCREDI ET JEUDI

LES CIRCUITS :

Les circuits se font en présence de l'animateur ou l'animatrice responsable de la marche. Ils auront reconnu, au préalable, le ou les circuits.

EQUIPEMENT :

Les marcheurs doivent être équipés **de bonnes chaussures de marche**.

Les marcheurs doivent avoir dans leur sac à dos de quoi se désaltérer.

Les marcheurs possèdent les numéros de téléphone des animateurs et de quelques marcheurs afin d'avertir en cas de problème. Chacun possède la liste des marcheurs.

Les marcheurs doivent avoir dans leur sac les coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'accident ainsi que leur carte de groupe sanguin et un document indiquant tout traitement particulier.

Les marcheurs doivent respecter le code de la route **et les consignes de l'animateur**.

Les marcheurs doivent respecter l'environnement. **Toute cueillette est strictement interdite**.

En cas d'absence de l'animateur ou l'animatrice responsable de la marche, ceux qui désirent marcher le font sous leur propre responsabilité. L'association ne sera, en aucun cas, tenue pour responsable en cas d'accidents.

En cas de neige, verglas, tempête, fortes pluies, les animateurs ne prennent pas de risques avec un groupe.

Les animaux ne sont pas autorisés.